

SANTÉ ET DROITS DE L'HOMME

De l'Extrême-Arctique au Pacifique Sud, plus de 300 millions de personnes appartiennent à des populations autochtones dans le monde. Leurs cultures, religions, traditions, langues et histoires sont riches et variées.



Dans les pays pauvres comme dans les pays industrialisés, l'état de santé des populations autochtones est toujours moins bon que celui de la population dans son ensemble.

MANDAT: Plusieurs résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé chargent l'OMS d'accorder une attention particulière à la santé des populations autochtones. Ces résolutions définissent les domaines sur lesquels axer les activités de l'Organisation destinées à protéger et promouvoir le droit des populations autochtones à jouir du meilleur état de santé possible. Il s'agit notamment des résolutions:

- WHA54.16, WHA53.10, WHA51.24, WHA50.31, WHA49.26, WHA48.24 et WHA47.27, qui concernent toutes la Décennie internationale des populations autochtones.

MESURES: L'équipe Santé et droits de l'homme de l'OMS dispose d'un plan de travail 2007-2008 pour aller de l'avant dans les domaines que mentionnent les résolutions de l'Assemblée relatives à la santé des populations autochtones. Actuellement, elle recherche activement des ressources pour exécuter ce plan. Les activités seront menées en coopération étroite avec les acteurs intéressés comme l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, le Haut commissariat aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du Travail.



PLAN DE TRAVAIL 2007-2008

Sensibiliser aux principaux problèmes de santé que rencontrent les populations autochtones, par exemple, en réalisant une publication sur la santé de ces populations et les droits de l'homme.

Renforcer les moyens des professionnels de la santé publique pour recenser les besoins sanitaires spécifiques des populations autochtones et agir en conséquence en organisant des ateliers éducatifs et des formations.

Mettre en évidence les disparités en matière sanitaire en analysant les données sous l'angle de l'appartenance ethnique et d'autres facteurs propres aux populations autochtones (la zone géographique, l'appartenance tribale, le sexe, la langue, etc.).

Publier des directives pour les responsables de l'élaboration de politiques sanitaires afin d'intégrer les besoins sanitaires et les conceptions des populations autochtones dans les cadres nationaux et internationaux pour le développement sanitaire comme les plans sanitaires nationaux, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies pour la réduction de la pauvreté.

Réunir les partenaires et favoriser des mesures pour améliorer la santé et les droits des populations autochtones.

"Les mesures prises pour atteindre les OMD en rapport avec la santé ne peuvent pas s'évaluer uniquement en termes d'amélioration des résultats sanitaires moyens. Elles doivent également être évaluées par rapport au respect d'une conception fondée sur les droits de l'homme qui met l'accent sur des actions participatives, non discriminatoires et responsables pour améliorer la santé des populations autochtones."

- Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Publications de l'OMS sur le sujet



"Indigenous peoples & participatory health research: Planning & management/ Preparing research agreements". Réalisée par l'OMS et le Centre for indigenous peoples' nutrition and environment (CINE). Elle souligne que les travaux de recherche en santé relatifs aux populations autochtones doivent être préparés, conçus et effectués d'une manière qui tienne compte des différences culturelles, soit fondée sur le respect mutuel et soit bénéfique et acceptable pour toutes les parties en cause (OMS, CINE, 2003).

En anglais (copie papier et en ligne) et en espagnol (en ligne uniquement).



"Le droit à la santé". Bande dessinée réalisée en tenant compte du fait qu'une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du droit à la santé sont des conditions nécessaires à l'exercice de ce droit (OMS, 2002).

En anglais, arabe, espagnol et français.



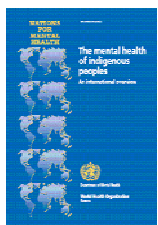
"Contribution de l'OMS à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: Santé et absence de discrimination". Réalisée dans le cadre de la série de publications "Santé et Droits Humains" (n° 2), elle examine les liens entre la discrimination raciale et la santé (OMS, 2001).

En anglais, espagnol et français.



"Global compendium of Indigenous Health Research Institutions". Cette publication donne une liste exhaustive des principaux organismes universitaires et publics qui mènent des recherches sur la santé et le bien-être des populations autochtones dans le monde, ou qui fournissent des informations à l'appui de la recherche en santé (OMS, 2001).

En anglais.



"The Mental Health of Indigenous Peoples: An International Overview". Réalisée par le Département Santé mentale et abus de substances psychoactives de l'OMS, elle offre un aperçu du monde socio-culturel et socio-économique des populations autochtones, fournit des informations d'ordre épidémiologique sur leurs problèmes de santé mentale et expose des recommandations sur les moyens de soutenir les initiatives menées par ces populations dans le monde pour y faire face (OMS, 1999).

En anglais.

Pour de plus amples informations et pour trouver les liens vers les différentes publications mentionnées, rendez-vous sur notre site Internet:

[http://www.who.int/hhr/activities/
indigenous/en/](http://www.who.int/hhr/activities/indigenous/en/)

Equipe Santé et droits de l'homme
Ethique, commerce, droits de l'homme et droit de la santé
Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20
CH-1211 Genève 27
Suisse

Courriel: HUMANRIGHTS@who.int
Téléphone: +41 22 791 2882/ 791 2523